

nitoulin Reformer", de Gore-Bay; "Enterprise", de Keewatin; "Manitoulin Expositor", de Little-Current; "Chronicle", de Port-Arthur; "Herald", de Port-Arthur; "Gazette", de Rainy-River; "Express", de Saut-Ste-Marie; "Advocate" de Thessalon; "Star" de Wabigoon; "Expositor", de Brantford, "Daily News", de Chatham; "Mercury", de Guelph; "Times", d'Hamilton, "Herald", d'Hamilton; "Advertiser", de London; "Echo", de London; "Beacon", de Stratford; "Journal", de Saint-Thomas, "Globe", de Toronto; "Star", de Toronto; "Sentinel Review", de Woodstock; "Star", de Saut-Sainte-Marie; "Haldimand Advocate", de Cayuga; "Free Press", d'Ottawa, le "Temps", d'Ottawa; "Examiner", de Peterboro, "Times", de Peterboro, "Reformer", de Milton, "Truth, de Toronto.

4. Quatre soumissions ont été reçues.
5. A William Birmingham; (b) le 14 décembre 1904.
6. La soumission de M. Birmingham.
7. Le quai a 798 pieds de longueur, et les abords, 1,280 pieds. Il est large de 20 pieds à sa partie supérieure, si ce n'est à l'extrémité extérieure, longue de 145 pieds et qui est large de 30 pieds.
8. Il domine de 5 pieds 6 pouces le niveau de l'eau.
9. Le hangar a coûté \$400; il a été bâti par M. R. J. Thomas.
10. R. J. Thomas, nommé le 7 novembre 1905; rémunération: 25 pour 100 des sommes perçues comme droits de quaiage.
11. Recettes: \$22.71; commission payée, \$5.67.
12. Le dernier paiement n'est pas encore fait.
13. Profondeur de l'eau au quai et dans le chenal: 12 pieds.
14. Il n'a pas été fait de dragage.
15. A l'étude.

**FOURNITURES AUX CAMPS MILITAIRES.**

M. SAM. HUGHES demande :

1. Le gouvernement sait-il que les prix suivants ont été payés l'an dernier pour les provisions suivantes fournies aux volontaires dans les camps ci-dessous (rapport de l'Auditeur général, vol. II, pages Q-21-29) ?

	Bacon.	Café.	Thé.	Beurre.
London . . . . .	9½	16	18	18
Niagara . . . . .	8	25	20	14
Kingston . . . . .	8	15	15	17
Ottawa . . . . .	13½	20	20	14
Laprairie . . . . .	14	20	20	19
Trois-Rivières . .	16	33	30	22

2. Pourquoi les volontaires d'Ontario ont-ils eu des provisions suivant toute apparence inférieures à celles fournies aux volontaires de la province de Québec ?

3. Quelles méthodes seront adoptées par le Gouvernement à l'égard des provisions pour les camps d'exercices annuels convoqués prochainement ?

4. Des soumissions publiques sont-elles demandées pour ces provisions ?

L'honorable sir FREDERICK W. BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. Non. Les prix indiqués sont inexacts s'ils sont donnés pour l'année 1905. Pour fournitures aux camps d'instruction de London, Niagara, Kingston, Ottawa, Laprairie et Trois-Rivières, durant l'été de 1905, les prix suivants ont été payés :

A London: bacon, 15 cents et demi, non pas 9 cents et demi comme on l'a indiqué; café, 16 cents; thé, 16 cents, non pas 18 cents comme on l'a indiqué; beurre, 18 cents.

A London: bacon, 15 cents et demi, non pas 8 cents comme on l'a indiqué; café, 25 cents; thé, beurre de beurrerie, 20 cents, non pas 14 cents comme il est indiqué.

A Kingston: bacon, 10 cents et un huitième, non pas 8 cents tel qu'il est indiqué; café, 14 cents, non pas 15 cents, tel qu'on l'a indiqué; thé, 12 cents, non pas 15 cents comme on l'a indiqué; beurre de ferme, 18 cents, non pas 17 cents comme on le voit à l'état.

A Ottawa: bacon, 13 cents et demi; café, 20 cents; thé, 20 cents; beurre, 18 cents, non pas 14 cents, comme on l'a indiqué.

A Laprairie: bacon, 14 cents et demi, non pas 14 cents, comme il est indiqué; café, 20 cents; thé, 17 cents, non pas 20 cents comme il est indiqué; beurre, 20 cents, non pas 19 cents, comme il est indiqué.

A Trois-Rivières: bacon, 16 cents; café 31 cents, non pas 33 cents; thé, 30 cents; beurre, 22 cents.

2. Dans tous ces cas il fut publié des avis d'adjudication, et l'entreprise de fourniture fut accordée au soumissionnaire offrant le plus grand rabais.

3. Les marchés seront conclus suivant les indications contenues dans la question 2, à la suite d'avis d'adjudication.

4. Oui, invariablement.

M. SAM. HUGHES (Victoria): Je ne comprends pas la réponse du ministre à la première question. Les prix indiqués dans le rapport de l'auditeur général seraient-ils inexacts.

Sir FREDERICK BORDEN: La question ne spécifie pas l'année, je suppose qu'il s'agit de l'année 1905. S'il en est ainsi, les chiffres donnés dans le rapport de l'auditeur général sont inexacts.

M. SAM. HUGHES: Il s'agit du rapport le plus récent de l'auditeur général.

Sir FREDERICK BORDEN: Mes employés, qui ont fait un examen sérieux de la question, me disent que les prix indiqués par moi sont exacts.

**LA SAISON INTERDITE POUR LA PECHE DU DORE.**

M. GUNN demande :

1. Quelle est la saison interdite pour la pêche du doré dans les eaux du lac Huron au large des rives du lac, dans le comté de Huron ?